

Burkina Faso
New

**52ème SESSION DE LA COMMISSION DES STUPEFIANTS
(VIENNE DU 11 AU 20 MARS 2009)**

**DECLARATION
DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SECURITE
DU BURKINA FASO COODONNATEUR DES ACTIVITES DE
CONTROLE DES DROGUES**

(SEGMENT DE HAUT NIVEAU)

MARS 2009

-Madame la Présidente,

-Monsieur le Directeur Exécutif de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC),

-Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,

-Distingués délégués,

Je suis heureux de prendre la parole au nom de la délégation du Burkina Faso et au nom de mon Gouvernement, à la 52ème session de la Commission des Stupéfiants.

Tout d'abord, à l'instar des autres délégations, permettez-moi Madame Libertina AMATHILA, Vice-premier ministre de la Namibie, de vous adresser mes chaleureuses félicitations et tous mes encouragements pour votre élection à la présidence des travaux de la 52ème session de la Commission des Stupéfiants. Ces encouragements vont également aux autres membres du bureau qui œuvrent à vos côtés pour faire de cette session une réussite.

Ma délégation voudrait pour sa part, vous assurer de sa pleine et entière coopération pour le succès de nos travaux.

Ensuite, je voudrais saisir cette opportunité pour rendre un hommage mérité à l'ONUDC pour le soutien constant qu'il a toujours apporté aux pays membres et en particulier au Burkina Faso dans leurs efforts de lutte contre le fléau de la drogue.

Madame la Présidente,

Le Burkina Faso se félicite que l'ONUDC consacre deux journées entières à un débat de haut niveau. Cela nous permettra de faire d'une part, l'examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées par les Etats membres dans la réalisation des objectifs énoncés dans la déclaration politique de l'Assemblée Générale de Nations Unies (AGNU) au cours de sa 20ème session extraordinaire et d'autre part, de réaliser au cours des quatre tables rondes inscrites à l'ordre du jour de ce segment de haut niveau, le point sur des préoccupations majeures liées aux enjeux actuels et futurs du problème de la drogue, le renforcement de la coopération internationale, la réduction de la demande, le trafic et l'offre illicites de drogues.

Au delà de son caractère permanent, la session de la Commission des Stupéfiants nous interpelle tous sur la portée mondiale du fléau de la drogue et sur les actions que nous devons entreprendre en vue de protéger les populations et leurs économies. Le problème de la drogue, de la criminalité et du banditisme sont de véritables obstacles au développement de nos pays.

La protection de nos populations en général et particulièrement de notre jeunesse exposée aux fléaux de la drogue et de la criminalité constituent une sérieuse préoccupation pour la communauté internationale. L'éradication de ces fléaux nécessite un engagement fort, total et partagé de tous.

Madame la Présidente,

Au moment où nous examinons les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la déclaration politique de la 20^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale de Nations Unies (AGNU), je me réjouis des résultats encourageants enregistrés.

Cependant, malgré des avancées notables constatées çà et là, notamment en matière de stratégies élaborées aux niveaux national, régional, et international pour combattre le fléau de la drogue sous toutes ses formes, force est de constater que l'urgence et la nécessité de trouver des solutions durables se posent aujourd'hui encore à nous avec acuité.

Des défis majeurs restent encore à relever et nous devons contrer les activités de trafiquants de plus en plus ingénieux dans leurs stratégies. La drogue est un phénomène mondial qui n'épargne aucun Etat, aucune société. J'en veux pour preuve la recrudescence de la criminalité, l'exacerbation de la violence, le développement du grand banditisme, la pandémie du VIH/SIDA et la toxicomanie grandissante.

**Madame la Présidente,
Distingués Délégués,**

Il y a de cela une dizaine d'années, nos Etats, animés par une même détermination à contrer et à endiguer le phénomène mondial de la drogue, se sont engagés à prendre des mesures drastiques en vue d'obtenir des résultats tangibles. Depuis lors, le Burkina Faso, qui a souscrit à cet engagement, a mené diverses actions de prévention et de répression pour renforcer cette lutte.

En effet, outre le projet de mise en place d'une structure extrahospitalière de prise en charge psychosociale des toxicomanes, la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la drogue à travers le circuit illicite des médicaments de la rue et celle du programme de sensibilisation et d'étude dans les établissements scolaires, la restructuration du Comité National de Lutte contre la Drogue en cours devraient aboutir à une meilleure application de la politique nationale de lutte contre la drogue.

Conscient des dangers réels qu'engendre la problématique des médicaments de la rue pour la santé et la sécurité des populations, le gouvernement, après avoir procédé à une relecture de cette stratégie, a œuvré à l'adoption en mars 2008 de la résolution 51/13 intitulée «Distribution illicite sur le marché non réglementé de drogues placées sous contrôle international». Cette résolution vient renforcer notre arsenal juridique à l'échelle internationale pour lutter contre un problème vécu par plusieurs pays à travers le monde et principalement ceux d'Afrique de l'Ouest.

Par ailleurs, le Burkina Faso vient de renforcer son dispositif juridique national en complétant les textes législatifs et réglementaires existants par des instruments juridiques relatifs à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

**Madame la Présidente,
Distingués délégués,**

Dans le contexte actuel de la libre circulation des personnes et des biens, la production de drogue, sa consommation et l'organisation du trafic illicite ont largement dépassé le cadre des régions d'origine pour s'étendre à l'échelle mondiale.

Le continent africain et particulièrement la sous région Ouest africaine est devenue une zone de transit et une plaque tournante dans la stratégie globale des narco-trafiquants transnationaux. Cette situation qui préoccupe les plus hautes autorités des Etats membres de la CEDEAO ainsi que la Communauté internationale a suscité une mobilisation et une réflexion de haut niveau dans notre sous région.

En effet, la Conférence ministérielle de la CEDEAO tenue à la fin du mois d'octobre 2008 à Praia au Cap Vert a abouti à l'adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action. Ces deux documents importants ont

pour objectifs de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de lutte contre le fléau de la drogue dans la sous région en mettant l'accent sur les problèmes prioritaires et en proposant des solutions pratiques dans des délais prévisibles afin de renverser la tendance.

Le Burkina Faso qui a dirigé les débats de cette rencontre de haut niveau, souscrit pleinement à ces recommandations et s'engage à prendre, dans le cadre du renforcement de la coopération multilatérale, des mesures efficaces et durables en vue de prévenir l'abus de drogues et de lutter efficacement contre le trafic illicite et le crime organisé.

Madame la Présidente,

Le rapport mondial 2008 sur les drogues, présenté par l'ONUDD met en exergue l'enlisement depuis les années 2000, du marché des drogues tout en précisant que les tendances sont à la hausse pour ce qui concerne la culture, la production et la consommation.

L'enjeu fondamental de cette réalité préoccupante nécessite un renforcement du contrôle international de ce marché en agissant à la fois sur le commerce, l'offre et la demande de drogues.

Le Burkina Faso, résolument engagé contre le phénomène mondial de la drogue et de la toxicomanie, souscrit pleinement à la déclaration politique adoptée par la 20^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies et traduit sa reconnaissance à l'endroit de tous les partenaires qui le soutiennent dans son combat permanent pour aboutir à une société affranchie de l'abus de drogues.

Convaincu de la nécessité de mettre en commun nos efforts dans la lutte contre la drogue et la criminalité qui y est associée, je voudrais profiter de cette tribune pour réitérer mon appel à la Communauté internationale, à l'ONUDD et aux partenaires afin qu'ils s'investissent davantage dans le renforcement de la coopération en matière d'échange d'informations, de formation et d'application des lois.

En fin, la coordination des initiatives pour notre combat commun contre la drogue, soutenu par un financement conséquent des stratégies de lutte permettraient de venir à bout du fléau.

Je vous remercie

